

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 31

Artikel: [Anecdote]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un linge, frottez-en la pipe jusqu'à disparition complète des rayures, lavez-la et laissez-la sécher.

Lorsque l'écumé aura perdu, en séchant, l'eau qu'elle avait absorbée, elle sera d'un blanc mat. Vous lui rendrez son brillant en la frottant de nouveau avec un morceau de drap sec sur lequel vous aurez étendu la deuxième part de poussière et que vous aurez secoué ensuite pour faire tomber les grains trop gros.

Cette opération n'altère pas du tout la teinte de la partie culottée.

LA QUITTANCE DE LOYER.

VII

L'habitude une fois prise, il ne cessa plus de travailler, le soir, de cette sorte, il s'efforçait d'acquiescer de jour en jour des titres plus sérieux à la reconnaissance de la jeune modiste, tandis que tante Amélie s'imaginait que ces exigences, auxquelles son neveu s'astreignait, étaient les conséquences de sa nouvelle élévation...

Malheureusement, à quelques jours de là, Mlle Rose vint, à son insu, brouiller ses plans de la façon la plus imprévue du monde. Quoique fort reconnaissante à son jeune voisin du délai qu'il lui avait accordé pour s'acquiescer envers sa tante, un peu avant l'époque du terme suivant, ayant touché de l'argent, elle résolut d'aller payer sa propriétaire.

Un matin donc, en descendant pour aller faire ses commissions, elle sonna chez Mlle Duvivier. Edmond était déjà parti. En la voyant entrer, tante Amélie, qui ne recevait que fort rarement la visite de sa locataire, s'imaginait que la jeune fille venait lui annoncer son départ et donner congé. Elle se tourna le sang.

On devine sa surprise, quand Mlle Rose, après lui avoir fait un gracieux sourire, sortit de sa poche son portemonnaie et lui remit une pièce de vingt francs et un écu de cinq francs, en disant :

— Mademoiselle, je vous suis bien reconnaissante de la patience dont vous avez fait preuve à mon égard, et de la bonté que vous avez mise à attendre le montant de mon terme ; mais je tenais à vous le régler le plus tôt possible et je viens vous le payer...

Sans accepter l'argent, tante Amélie, — qui portait ses lunettes, — les releva sur son front, de manière à mieux voir à qui elle avait l'honneur de parler ; et comme chaque mot la plongeait dans un étonnement de plus en plus profond, elle recula d'un pas en disant :

— Mais, mademoiselle, vous m'avez payé votre terme !

Cette affirmation si catégorique arracha d'abord à la jeune fille un petit éclat de rire.

— Mademoiselle, reprit-elle à son tour, je voudrais bien qu'il en fût ainsi, mais je crains que vous ne vous trompiez...

— Je vous dis, moi, répéta tante Amélie en articulant bien chaque mot de sa phrase, que vous m'avez payé votre terme !

— Mais, je vous demande pardon... Je devais vous le payer... Seulement, je me suis trouvée gênée à ce moment, et, si vous vous souvenez bien, vous avez eu la bonté de m'accorder du temps...

Cette fois, tante Amélie voulut convaincre sa locataire par une preuve irréfutable ; elle alla chercher son livre de recettes, le feuilleta jusqu'à la page du mois d'avril, et lut à voix haute en s'aidant du doigt et avec un mouvement de tête qui faillit briser sur sa tige la chétive pensée de son bonnet :

— « Reçu de Mlle Rose Berthier, pour son loyer (terme d'avril), la somme de vingt-cinq francs ! »

Et elle se releva pour lui dire dans les yeux :

— Me croyez-vous, à présent ? (A suivre.)

On nous indique ce moyen pratique et peu coûteux de se débarrasser des moustiques :

« Vous mettez sur un bout de papier quelques gouttes d'essence de clous de girofle et vous vous l'épinglez à l'épaule ; la nuit on le place à la tête de l'oreiller et l'on peut dormir tranquille sans crainte de se voir défiguré le matin.

» Je crois que nombre de vos lectrices et même lecteurs vous sauront gré de leur avoir indiqué ce moyen qui s'emploie beaucoup en Hollande. »

Manière de rassurer un malade.

Un malade à son médecin :

— Docteur, là, vraiment, est-ce que j'en reviens ?

— Infailliblement, répond le médecin, qui tire de sa poche un papier imprimé.

Et, faisant lire ce papier au malade :

— Tenez, voici la statistique de votre cas. Vous voyez qu'on en guérit un sur cent.

— Eh bien ? fait le malade effrayé.

— Eh bien, vous êtes le centième que j'ai entre les mains, et les quatre vingt-dix-neuf premiers sont tous morts.

Réponses et questions.

Solution du dernier problème : 300 gymnastes. Le nombre des réponses justes est de 34 ; M. Bolomey, facteur, à Lutry, a obtenu la prime.

Problème.

De Rossinières à Château-d'Ex, en passant par la Longe (sentier), il y a 60 minutes de marche, savoir 15 minutes jusqu'au pont de la Chaudanne et 45 minutes depuis le pont. De Château-d'Ex à Rossinières, en passant par les Moulins et le Poyet, il y a 80 minutes, savoir 55 minutes jusqu'au pont de la Chaudanne et 25 minutes depuis le pont. — Deux marcheurs d'égale force partent à la même heure, l'un de Rossinières, en passant par le sentier, l'autre de Château-d'Ex, en passant par la route. On demande :

1° Au bout de combien de minutes ils se trouveront ensemble, soit à Rossinières, soit à Château-d'Ex.

2° Combien de fois, et à quelle heure pendant ce trajet, ils se trouveront, vis-à-vis l'un de l'autre, aux deux extrémités du pont de la Chaudanne.

Nota. — Les deux marcheurs vont et viennent de Château-d'Ex à Rossinières et de Rossinières à Château-d'Ex, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent. Le sentier suivi par le premier et le chemin parcouru par le second passent aux deux extrémités du pont de la Chaudanne.

Prime : Un carnet de poche.

L. MONNET.

Tir fédéral. — Le soussigné, ancien détenteur de l'Hôtel de l'Ecu de Genève, à Begnins, fait savoir aux visiteurs du tir fédéral, qu'il a pris un établissement rue de Lausanne, près de la sortie des trains suisses, et qu'ils trouveront chez lui des vins vaudois de première qualité.

WYMAN, cafetier.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & fils, Lausanne.